

Règlement de la Bibliothèque-Ludothèque d'Avusy

SITUATION DE LA BIBLIOTHEQUE-LUDOTHEQUE

Les locaux de la bibliothèque-ludothèque se situent au CCA (Centre communal d'Avusy) – route d'Athenaz 37 à Athenaz.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Tous les lundis de 16h00 à 18h30

La bibliothèque-ludothèque est fermée durant les vacances scolaires.

Une ouverture « sur demande » est possible pour des petits groupes dès 3-4 personnes. Pour cela, il faut faire une demande par email : contact@biblio-avusy.com au minimum 15 jours avant.

INSCRIPTION :

L'inscription en tant que membre à la bibliothèque-ludothèque s'effectue par le paiement de la cotisation annuelle fixée à :

Chf. 30.— par famille pour les habitants de la commune d'Avusy

Chf. 40.— par famille pour les habitants des autres communes

La cotisation est valable pour tous les membres de la même famille qui vivent sous le même toit.

Il est possible d'effectuer le versement sur l' IBAN CH97 0900 0000 1258 6356 3

CONDITIONS D'EMPRUNT :

Chaque personne inscrite sur le formulaire d'inscription à droit d'emprunter au maximum : 1 jeu et 3 livres à la fois.

La durée de l'emprunt est de 4 semaines, en cas de vacances scolaires, la durée de l'emprunt est reportée au premier lundi de la reprise scolaire. Les ouvrages peuvent être renouvelés au maximum 2 fois de suite, sauf si un ouvrage a été réservé par une tierce personne. Dans ce cas-là le renouvellement peut être effectué qu'une seule fois.

EMPRUNT DES JEUX ET DES LIVRES :

Avant d'emprunter un livre ou un jeu, le membre doit s'assurer que celui-ci est complet et en bon état. S'il constate que le jeu est incomplet ou abîmé, le membre en averti au plus vite la bibliothèque-ludothèque par email contact@biblio-avusy.com.

RETOUR DES JEUX ET DES LIVRES :

Le membre s'engage à rendre les articles empruntés un bon état et au plus tard à la date prévue. En cas de perte ou de détérioration du jeu / livre, le membre devra le rembourser ou le racheter. Il en va de même si le jeu / livre est rendu sale ou incomplet.

En cas de retard dans la restitution, une amende de Chf. 1.— par article et par semaine de retard est exigible. Les demandes de renouvellement peuvent être faites via notre site internet www.biblio-avusy.com au plus tard le jour de retour prévu.

CHANGEMENT DE COORDONNEES :

Tous changements d'adresse, de téléphone ou d'email doivent être signalés à l'association dans les plus brefs délais.

RESPONSABILITE :

L'association n'est en aucun cas responsable des accidents qui pourraient résulter de l'utilisation des jeux prêtés ni du style de livre que l'enfant pourrait emprunter.

SANCTION :

L'association se réserve le droit d'exclure un membre qui ne respecterait pas le présent règlement.

CONTACT :

Pour les renouvellements :

022 756 92 83 ou contact@biblio-avusy.com ou directement à la bibliothèque-ludothèque durant l'ouverture du lundi.

Pour les demandes d'ouverture « sur demande » :

contact@biblio-avusy.com ou 078 686 36 18

Pour la correspondance :

Bibliothèque-Ludothèque d'Avusy – c/o Sylvie Enggist – Ch. du Cannelet 16 - 1285 Avusy

MODIFICATION DU REGLEMENT :

L'association se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps et sans préavis, dans le cas de modification importante, il sera envoyé à l'ensemble des membres via email. Le règlement est à disposition sur simple demande.

Athenaz, le 20 juin 2019